



Conseil d'administration

333^e session, Genève, 9 juin 2018

GB.333/INS/7/3

Section institutionnelle

INS

Date: 6 juin 2018

Original: anglais

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Troisième rapport supplémentaire: Composition du Comité de la liberté syndicale

1. Le Comité de la liberté syndicale a une composition fixe de trois membres titulaires et trois membres suppléants issus de chacun des trois groupes. Le Conseil d'administration en nomme les membres au début de son mandat, pour une durée de trois ans. La composition actuelle du Comité de la liberté syndicale a été arrêtée par le Conseil d'administration à sa 330^e session (juin 2017) ¹.
2. Par une communication en date du 30 mai 2018, le secrétariat du groupe des travailleurs a informé le Bureau que M. Kelly Ross (Etats-Unis), membre travailleur titulaire du Conseil d'administration, avait démissionné du Comité de la liberté syndicale. Le groupe des travailleurs a désigné M^{me} Amanda Brown (Royaume-Uni), membre travailleuse adjointe du Conseil d'administration, pour remplacer M. Ross en tant que membre titulaire du Comité de la liberté syndicale.

Projet de décision

3. *Le Conseil d'administration nomme M^{me} Amanda Brown (Royaume-Uni), membre travailleuse adjointe du Conseil d'administration, en tant que membre travailleuse titulaire du Comité de la liberté syndicale pour la durée restante du mandat du Conseil d'administration (2017-2020), en remplacement de M. Kelly Ross (Etats-Unis).*

¹ Document [GB.330/INS/3/Add.\(Rev.\)](#).